



INVESTISSEMENTS D'AVENIR : POSITION D'AVIESAN

Le financement des investissements d'avenir (l'emprunt national) constitue une opportunité unique pour notre dispositif de recherche et d'enseignement supérieur. Il doit permettre de constituer des ensembles visibles et compétitifs au niveau international, donnant aux universités une place de premier plan, en étroite association avec les organismes nationaux de recherche. Il est la manifestation de la priorité accordée aux investissements dans l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation pour l'avenir de notre pays. L'enjeu est particulièrement fort pour les sciences de la vie et de la santé.

Cette opération suscite une importante mobilisation, légitime, de la communauté scientifique. Tout scientifique a en effet la possibilité d'être à l'origine d'un projet ambitieux, basé sur la qualité scientifique, qui aura des implications à court et moyen termes, depuis l'acquisition des connaissances jusqu'à leurs impacts socio-économiques. Les appels à projets spécifiquement dédiés aux sciences de la vie et de la santé (santé-biotechnologies, IHU) ainsi que l'éligibilité aux autres lignes de l'emprunt national constituent autant de chances pour nos laboratoires.

L'initiative doit avant tout être locale et émaner des chercheurs, des enseignants-chercheurs et des institutions universitaires. Le critère prédominant sera avant tout la qualité scientifique des équipes impliquées. Un projet, quel que soit l'appel à projets auquel il postulera, ne pourra comporter que des éléments d'excellence, compte tenu du nombre limité de projets qui seront *in fine* sélectionnés. Cela suppose une grande exigence et implique de faire des choix, qui à l'évidence seront souvent difficiles.

Comme cela figure dans les appels à projets récemment ouverts, les projets déposés devront s'inscrire dans les grands axes stratégiques définis d'une part par la SNRI (stratégie nationale de recherche et d'innovation), d'autre part dans les documents d'orientations stratégiques élaborés par les dix instituts thématiques multi-organismes et accessibles sur le site d'Aviesan.

Aviesan regroupe les organismes de recherche concernés, la conférence des présidents d'université et la conférence des directeurs généraux de CHU. Cette organisation nouvelle de la recherche constitue une opportunité dans le cadre du financement des investissements d'avenir et une source d'informations supplémentaire dans le processus de sélection des projets. A ce titre, Aviesan sera en mesure d'émettre, à la demande des jurys, un avis d'opportunité et de faisabilité sur les projets présentés. Cet avis permettra de préciser l'adéquation des projets à la feuille de route stratégique élaborée collectivement par les ITMO et de s'assurer de la bonne coordination et des complémentarités entre projets.